

**Extrait du registre
aux délibérations du conseil communal
de la commune de Bettembourg**



021/24

Séance publique du 15 mars 2024

Date de l'annonce publique: 7 mars 2024

Date de la convocation des conseillers: 7 mars 2024

Présents: Monsieur Laurent ZEIMET, bourgmestre ; Madame Josée LORSCHÉ, échevine ; Messieurs Gusty GRAAS et Jean Marie JANS, échevins ; Messieurs Roby BIWER et Guy FRANTZEN, conseillers ; Madame Sylvie JANSA, conseillère ; Messieurs Jeff GROSS, Alain GILLET, Patrick HUTMACHER et Patrick KOHN, conseillers ; Madame Izabela GOLINSKA, conseillère ; Messieurs Guy BLEY et Nicolas HIRSCH, conseillers ; Monsieur Damien NEY, secrétaire ;

Excusé : Monsieur Marco ESTANQUEIRO, conseiller ;

Point de l'ordre du jour N° 4.4.

Objet MODIFICATION DE DIVERS TAXES ET TARIFS CIMETIERES

Le conseil communal,

Oùï les explications de Monsieur le bourgmestre au sujet de la nouvelle fixation de divers taxes et tarifs cimetières ;

Revu sa délibération du 9 octobre 2020 au sujet de la modification des tarifs pour certaines prestations aux cimetières de la commune de Bettembourg dûment approuvée par arrêté grand-ducal du 4 décembre 2020 ;

Considérant l'augmentation de nos frais de fonctionnement et des tarifs par la marbrerie chargée des travaux de fossoyage, de l'ouverture et de la fermeture de colombaires ;

Vu les articles budgétaires 2/626/741000/99901 « Concession aux cimetières-CIM », 2/626/706200/99001 « Redevances concernant la confection des fosses-CIM », 2/626/706200/99002 « Redevances concernant l'utilisation de la morgue-CIM » et 2/626/706200/99003 « Redevances concernant les porteurs-CIM », 2/626/706200/99004 « Taxes et remboursements concernant les colombaires-CIM » du budget de l'année 2024, dûment approuvé par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures le 31 janvier 2024 ;

Vu l'avis de la commission des finances du 7 mars 2024 ;

Vu les articles 99 et 107 de la constitution ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée ;

Après délibération,

décide avec 13 voix contre 1 voix

d'arrêter les taxes et tarifs cimetières comme suit :

Location de la morgue / par utilisation	75.- euros
Taxe de Porteurs	200.- euros
Confection fosse simple profondeur	950.- euros
Confection fosse double profondeur	1250.- euros
Confection fosse pour urnes	235.- euros
Majoration en cas de besoin pour l'utilisation d'un marteau de démolition pneumatique	27,00.-euros/heure prestée

40% supplément sur tarif fixe concernant la confection des fosses pour travail de samedi/jour férié	prix coûtant
Ouverture et fermeture des columbarium au cimetière de Bettembourg	175.- euros
Ouverture et fermeture des columbarium au cimetière de Huncherange	350.- euros
Dispersion des cendres au cimetière de Bettembourg	50.- euros
Taxe de concession Simple pour 30 ans	400.- euros
Taxe de concession Double pour 30 ans	500.- euros
Anciens columbariums Concession niche pour 30 ans	200.- euros
Concession d'un columbarium au cimetière de Bettembourg pour une durée de 30 ans	2100.- euros
Concession d'un columbarium au cimetière de Huncherange pour une durée de 30 ans	2400.- euros
Taxe de renouvellement des concessions pour columbariums pour une durée de 30 ans	500.- euros
Taxe de concession au cimetière forestier pour 30 ans	250.- euros/emplacement
Taxe dispersion de cendres en dehors du cimetière de Bettembourg	75.- euros
Taxe pour plaque commémorative et inscription au cimetière forestier	50.- euros

la taxe de chancellerie pour la confirmation de la prolongation d'une concession à perpétuité, la transcription au nom d'un autre titulaire d'une concession funéraire ainsi que les recherches nécessaires à ces opérations est fixée à 25,00.- euros ;

et prie l'autorité compétente supérieure de bien vouloir approuver la présente décision.

En séance à Bettembourg, date que dessus.

(suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Bettembourg, le 15 mars 2024

Damien NEY
Secrétaire Communal



Laurent ZEIMET
Bourgmestre